



Communiqué de presse

23 avril 2008

Présentation du rapport
« Indicateurs de performance des services de transport public »

Jacques Pélessard, président de l'AMF, Claude Martinand, président de l'IGD et Louis Nègre, vice-président du GART, ont présenté en avant-première, ce jour, un rapport sur les indicateurs de performance des services de transport public.

Attachées au maintien et à la qualité des services publics locaux, quel que soit leur mode de gestion, les trois grandes associations d'élus et l'Institut de la Gestion déléguée ont signé la Charte des services publics locaux en 2002.

Pour chacun de ces services publics, la définition d'indicateurs de performance est un élément essentiel, tant pour les usagers que pour les opérateurs eux-mêmes.

Après le succès de l'étude de ces indicateurs dans le domaine de l'eau et de l'assainissement en 2005, puis des déchets en 2006, les fondateurs de la Charte ont choisi de poursuivre la démarche en l'étendant aux **services de transport public**.

Placé sous la présidence de **Louis Nègre**, vice-président du conseil général des Alpes-Maritimes, vice-président du GART, maire de Cagnes-sur-Mer et Premier vice-président de la communauté d'agglomération Nice Côte d'Azur, le **groupe de travail**, en charge de l'élaboration des indicateurs a rassemblé l'ensemble des acteurs des services de transport public dont le GART et l'UTP signataires de la Charte de services publics locaux.

Quatorze indicateurs majeurs urbains et interurbains ont ainsi été définis de façon consensuelle, partagée et pragmatique.

En partenariat avec





Ces indicateurs recouvrent les six fonctions essentielles des transports publics identifiés par les membres du groupe en réponse aux attentes des usagers, des opérateurs et des autorités organisatrices:

1. faciliter l'accès des territoires aux citoyens : travail, commerce, loisirs, santé, école, etc. (par une offre de service adaptée)
2. favoriser l'accessibilité de tous aux transports publics
3. réduire les impacts du transport individuel par l'attractivité des transports publics
4. développer la relation citoyenne
5. participer à la qualité environnementale par un fonctionnement propre
6. garantir un fonctionnement économique acceptable pour l'utilisateur et pour la collectivité

Ces indicateurs sont présentés dans le tableau synthétique annexé ci-après.

Outils de progrès et de gouvernance durable, ces indicateurs de performance sont également des références nouvelles et pertinentes pour favoriser les échanges et les comparaisons entre les usagers, les opérateurs et les autorités organisatrices.

L'utilité de ces outils d'évaluation pour une meilleure gouvernance se trouve par ailleurs largement confirmée au moment où le Grenelle de l'environnement a mis les transports publics au cœur de ses travaux.

Contacts presse :

Institut de la Gestion Déléguée 01.44.39.27.00

Association des Maires de France 01.44.18.13.61

En partenariat avec

